



SEPTEMBRE 2023

RAP_646531

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

**sur le Postulat Claire Attinger Doepper et consorts –
un label vaudois : une valeur ajoutée
à la production agricole de notre canton (16_POS_209)**

Rappel du postulat

Cette dernière décennie a vu la question de l'alimentation et des modes de production au cœur des préoccupations des consommatrices et des consommateurs. Pour justifier cette attention, je citerai les nombreux scandales liés à la nourriture (de la vache folle aux lasagnes à la viande de cheval). Les consommateurs se sont, dès lors, montrés de plus en plus intéressés à connaître le lieu et le mode de production des composants de leur alimentation pour des raisons liées à la santé, à un souci écologique et/ou éthique et de transparence. Aujourd'hui, ils se rapprochent de plus en plus des producteurs locaux, des spécialités locales et des produits dits du terroir, le lien avec le producteur et le produit de proximité permettant de répondre en partie à leurs préoccupations.

Un label régional vaudois permettrait à la fois de répondre à la demande grandissante des consommateurs et de leur faciliter la tâche, de valoriser la politique agricole vaudoise et les producteurs locaux, tout en soutenant et promouvant la création de filières locales de transformation et d'approvisionnement. En outre, des retombées positives en termes d'image et de tourisme gastronomique pourraient également être perçues. En effet, si la qualité de certaines exploitations a été dénoncée récemment, l'assurance d'une qualité de produits légitimée par un label bénéficierait à chaque acteur de la chaîne alimentaire.

L'espace agricole du canton de Vaud est important et sa production sous certaines conditions gagnerait à être mieux valorisée et à se rapprocher des consommatrices et des consommateurs. Pour cela, les agricultrices et les agriculteurs pourraient être accompagnés par une formation renforcée sur ces aspects ce qui leur permettrait plus facilement de répondre à ces nouveaux besoins.

Revenir à un approvisionnement local, c'est aussi :

- *Réintroduire les saisons dans ses menus.*
- *Réintroduire le terroir dans l'alimentation.*
- *Rechercher la fraîcheur dans l'assiette.*
- *Faire travailler les producteurs locaux.*
- *Réduire les gaz à effets de serre.*

La proximité, la traçabilité et l'équité qui assurent des conditions de travail justes dans le respect des conventions collectives doivent être garanties aux consommateurs. La fraîcheur, la diversité, le goût des produits, le respect de l'environnement et de la santé des producteurs et consommateurs, ainsi que le refus des plantes et animaux génétiquement modifiés démarqueraient avantageusement les agriculteurs qui répondent à ces objectifs dans la promotion de leurs produits.

Créer une marque de garantie, c'est aussi identifier les produits de qualité issus de l'agriculture de notre canton. Elle peut concerner tous les produits agricoles à chaque étape de leur transformation — du champ à l'assiette, depuis l'entreprise de production, de transformation et de distribution. Genève a su en faire un outil promotionnel par son label GRTA (Genève Région Terre Avenir). En effet, la progression de sa notoriété est passée de 38 % en 2008 à 66 % en 2011, puis à 79 % en 2015 (DemoSCOPE).

La création du label « VAUD + » (ou autre dénomination) passerait par la définition d'un cahier des charges, la mise en place d'un processus de certification avec un organisme de contrôle indépendant et l'identification de la stratégie de promotion. Le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), avec le soutien de l'Unité développement durable, pourrait piloter cette démarche. Le cahier des charges de ce label devrait être élaboré avec les acteurs-clés des groupements d'intérêt des milieux agricoles — par exemple, Prometerre, Développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA) et les groupements de défense des consommateurs. Un partenariat avec les milieux gastronomiques pour sa promotion semblerait judicieux.

La prolifération des labels tend à les rendre moins lisibles, voire inaccessibles et à les lisser tous à un même niveau sans différenciation des spécificités intrinsèques et souvent importantes des cahiers des charges. La plus-value d'un label cantonal sérieux, impartial et réellement porté par l'État simplifierait la compréhension des consommateurs et accompagnerait leurs achats.

Sur le net, le secteur Promotion de notre Canton a « pour objectif de soutenir les démarches marketing des interprofessions, des groupements de producteurs, de marques de produits, dont les objectifs essentiels sont la création de valeur ajoutée pour les producteurs, par la promotion des ventes des produits ou par une aide au financement d'études économiques pour des projets innovants. » En résumé, cette proposition demande de rassembler ces dispositions autour d'une reconnaissance cantonale définie.

C'est donc dans ce contexte que j'ai l'honneur de demander à ce qu'une étude soit menée en vue de la création d'un label « VAUD + » comme valeur ajoutée à toute production alimentaire répondant au critère requis sur notre sol.

Rapport du Conseil d'Etat

1. PRÉAMBULE

Les conclusions du postulat demandent au Conseil d'État de conduire une étude en vue de la création d'un label « VAUD + » comme valeur ajoutée à toute production alimentaire répondant aux critères requis sur notre sol. La prolifération de labels pose en effet un problème de lisibilité pour le consommateur, raison pour laquelle il serait important de créer un label cantonal qui passerait par la définition d'un cahier des charges.

Ce label devrait être porté par l'État et l'objectif de la postulante est de rassembler les dispositions assignées au secteur cantonal responsable de la promotion autour d'un label unique visant la création de valeur ajoutée.

2. CRÉATION DE LA MARQUE CANTONALE VAUD+

Le Conseil d'État considère que la demande de la postulante correspond au projet entrepris depuis de nombreuses années, et qui a abouti à la création d'une marque cantonale « VAUD+ » et d'un label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » s'appliquant aux produits du terroir. Cette marque et ce label existent depuis 2021 comme identité visuelle commune et sont déjà utilisés par de nombreux acteurs vaudois, en particulier par les milieux touristiques et les producteurs.

En janvier 2021 l'association Vaud Promotion a été créée. Vaud Promotion gère la marque « VAUD+ », le déploiement de ses activités en lien avec la communauté d'entreprises labellisées « VAUD+ », ainsi que le label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » s'appliquant pour les produits du terroir.

Pour que la marque « VAUD+ » soit reconnue par le grand public et que son déploiement puisse se faire, elle a été déposée auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) afin d'assurer sa protection et d'éviter qu'elle soit utilisée par des acteurs qui se l'approprieraient sans respecter les conditions fixées.

En complément, le label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » fait actuellement lui aussi l'objet d'une procédure d'enregistrement auprès de l'IPI.

Le label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » garantit aux consommateurs la proximité, la diversité, l'authenticité, la traçabilité et la qualité des produits vaudois. Au travers de ce label, l'association Vaud Promotion soutient le savoir-faire de l'agriculture et des entreprises vaudoises.

Les critères d'éligibilité à l'emploi de la marque « VAUD+ » sont décrits dans des directives pour chaque famille d'utilisateurs potentiels en particulier les entreprises labellisées et les produits du terroir, réunis dans une communauté de la marque.

Ce sont ces derniers (produits du terroir) qui font l'objet du présent postulat et pour lesquels une procédure consistant non seulement à édicter un cahier des charges pour chaque catégorie de produit, mais également à fixer des règles de certification afin qu'ils puissent satisfaire aux exigences « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI », a été produite. Ces cahiers des charges sont conformes aux lignes directrices et directives nationales du label regio.garantie. C'est pourquoi les produits certifiés peuvent arborer le label cantonal en combinaison avec la marque regio.garantie, garantissant ainsi le sérieux du label aux yeux des consommateurs.

Il est en effet important que les consommateurs de produits agricoles et de produits agricoles transformés sachent ce que va leur promettre un produit estampillé avec le label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI ». Il est tout aussi essentiel que le consommateur ait la certitude qu'un organisme neutre et indépendant a vérifié et certifié que le produit respecte les critères prévus par le cahier des charges.

Aujourd'hui, les produits de terroir vaudois sont disponibles sous deux labels. Le label « Pays-d'Enhaut Produits authentiques », marque déposée par l'association Pays-d'Enhaut Région et réservée aux producteurs de l'ancien district du Pays-d'Enhaut, et le label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI », géré par l'association Vaud Promotion et valable pour l'ensemble des produits du terroir vaudois. Ce dernier englobe, entre autres, les produits estampillés « Pays-d'Enhaut Produits authentiques ».

Ces deux labels répondent à des cahiers des charges qui leur sont propres. Toutefois, les critères du label « Pays-d'Enhaut Produits authentiques » étant plus restrictifs que ceux contenus dans les lignes directrices du label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI », ces produits peuvent bénéficier d'une double labellisation.

La marque « VAUD+ » bénéficie d'une promotion faite par Vaud Promotion qui est une organisation centrale réunissant tous les membres appartenant à la communauté de la marque. Il est donc important que les critères fixés dans les cahiers des charges correspondent aux valeurs cantonales afin que tous les utilisateurs de la marque visent l'excellence et qu'aucun ne porte préjudice à ces valeurs.

La commission, dans sa séance du 3 février 2017 s'est penchée sur la demande de la postulante. Cette dernière s'occupe de restauration collective et elle demande au Canton comment il pense renforcer son soutien aux agriculteurs vaudois. Si la question de la proximité est au cœur des débats, elle n'est pas toujours gage de qualité. Un effort particulier pourrait être porté sur l'ensemble de la production agricole vaudoise, au travers notamment de l'obtention du label « VAUD + CERTIFIÉ D'ICI ». Ce postulat traite d'une thématique similaire au postulat Urfer (16_POS_202) qui demande une identité commune forte pour les produits du terroir vaudois. Certains commissaires formulaient des réserves quant à ce postulat, arguant qu'il y a déjà beaucoup de labels et que ces derniers engendrent des frais pour les producteurs, ce qui contribue à augmenter leurs coûts. Le fait que le label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » n'ait pas été ajouté aux labels existants avant 2021, mais qu'il ait intégré et remplacé le label « Terre vaudoise » contribue à clarifier l'offre de labels pour les producteurs et les consommateurs.

Le service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI) a travaillé dès le début sur un projet de marque en collaboration avec un responsable qui a contribué à la mise en place de la marque « Valais-Wallis » ayant le Cervin comme emblème. L'expérience de ce spécialiste et les résultats obtenus en Valais depuis que la marque est déployée, ont servi de modèle afin que la marque « VAUD + », dans sa globalité, soit bénéfique à l'ensemble des acteurs économiques de notre canton. Concernant les produits agricoles, il a été souhaité un label juridiquement protégé avec l'élaboration d'un cahier des charges spécifique pour chaque produit désireux de bénéficier de dite marque.

Le déploiement depuis janvier 2021 de la marque cantonale « VAUD + » permet au consommateur de reconnaître au premier coup d'œil un produit dont l'origine est vaudoise et cela, sans contribuer à la confusion tant redoutée de la prolifération des marques et labels. À l'image de grands groupes industriels, dont le logo est unique et connu dans le monde entier, une seule marque pour les acteurs de l'économie vaudoise profite à l'ensemble des produits et donne ainsi une image de qualité auprès des consommateurs. Cela permet également de mieux identifier les produits locaux dans le contexte de la restauration collective.

L'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) propose une stratégie visant à favoriser l'accès pour les entreprises de la restauration collective aux produits locaux. Pour ce faire, l'OCDC travaille en étroite collaboration avec Vaud Promotion et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), afin que les critères appliqués pour l'obtention du label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » correspondent aux exigences de provenance, de saisonnalité et de durabilité. Le label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » devrait contribuer à identifier les produits d'origine vaudoise et à garantir leur provenance, en particulier pour les professionnels de la restauration collective.

3. CONCLUSION

Le Conseil d'État s'emploie à créer les conditions cadres favorisant l'émergence d'actions permettant l'augmentation de la valeur ajoutée à la production agricole.

La mise en place de la marque « VAUD+ » doit permettre aux milieux professionnels que sont notamment l'agriculture par l'entremise du label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI », la restauration, la distribution et le tourisme, de bénéficier d'une visibilité régionale accrue qui, in fine, permettra aux consommateurs de faire un choix éclairé.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 6 septembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz